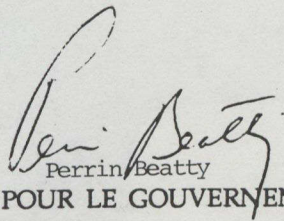
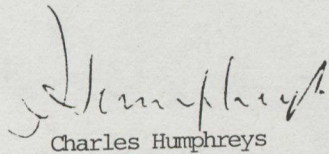


EN FOI DE QUOI, les soussignés, dûment autorisés à cet égard par leurs Gouvernements respectifs, ont signé le présent Protocole.

FAIT en deux exemplaires à Ottawa, ce 11^{ième} jour d'octobre 1990, dans les langues française et anglaise, chaque texte faisant également foi.



Perrin Beatty
POUR LE GOUVERNEMENT
DU CANADA



Charles Humphreys
POUR LE GOUVERNEMENT
DE L'AUSTRALIE